

LISTE DE PIÈCES A FOURNIR POUR LA DEMANDE D'UN CERTIFICAT DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE PAR UN MAJEUR AGE DE 18 ANS à compter du 1/09/1998 né en France à compter du 1^{er} septembre 1980 de parents étrangers

article 21- 7 du Code Civil

➤ **copie intégrale** de l'acte de naissance de l'intéressé(e) de moins de trois mois à réclamer à la mairie du lieu de naissance

➤ preuve de la résidence en France pendant une période d'au moins CINQ ANNEES continue ou discontinue depuis l'âge de **ONZE ans** (certificats de scolarité attestant de la présence effective pendant toute l'année scolaire, datés, signés et tamponnés de l'établissement ou/et attestations de stage, ou/et certificat de travail, certificat d'apprentissage ...)

a eu 11 ans le
Années scolaires :

➤ Preuve de la résidence en France au **JOUR DE LA MAJORITÉ** (certificat de scolarité, de travail, d'apprentissage etc...)

➤ justificatif de domicile récent (original + photocopie)

si vous êtes hébergé : produire une attestation d'hébergement datée, signée par l'hébergeant, la photocopie de sa pièce d'identité et un justificatif de domicile à votre nom à cette adresse

➤ pièce d'identité actuelle de l'intéressé(e) original + photocopie : passeport, document de circulation.

➤ cartes de séjour ou pièces d'identité étrangères des parents (original + photocopie)

➤ une photo d'identité normalisée récente de l'intéressé(e)

Lorsque toutes les pièces sont réunies, bien vouloir déposer votre dossier à l'accueil du tribunal.

Maj 20/07/21